

Triathlon Air Calédonie des îles Loyauté

Règlement des épreuves S et M

Article 1 : Le Triathlon Air Calédonie des îles Loyauté

Le Triathlon Air Calédonie des îles Loyauté 2022 se déroule le dimanche 30 octobre. La compétition se compose de 2 courses aux formats S et M.

Un parcours S : 750 m de natation, 20 km de vélo et 5 km de course à pied.

- natation : 1 boucle de 750 mètres
- vélo : 1 boucle de 20km
- course à pied : 2 boucles de 2,5 km

Un parcours M : 1500 m de natation, 40 km de vélo et 10 km de course à pied.

- natation : 2 boucles de 750 mètres
- vélo : 1 boucle de 40km
- course à pied : 4 boucles de 2,5 km

Article 2 : conditions d'inscription

Les inscriptions se font en ligne sur le site de Challenge Organisation : www.challenge-org.nc avec paiement par carte bancaire ou chez Terre de running au quartier latin avec paiement en chèque ou espèces uniquement. Clôture des inscriptions le mercredi 26 octobre à minuit.

Pour le Triathlon Air Calédonie des îles Loyauté, l'épreuve S est ouverte à partir de la catégorie Cadet (né en 2006 ou avant) et l'épreuve M à partir de la catégorie Junior (né en 2004 ou avant)

Les inscriptions sont ouvertes **en individuel ou en équipe relais de 2 ou 3 personnes**, licenciés (licence compétition FFTRI uniquement) ou non.
Il sera demandé aux licenciés de télécharger leur licence compétition FFTRI lors de l'inscription. Les non licenciés FFTRI devront télécharger un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition, ainsi que le pass compétition qui sera à acheter et à remplir en ligne.

2.1. Parcours M - Tarifs

Tarif licenciés compétition FFTRI :

- individuel : 5 000 FXPF
- par équipe de 2 ou 3 : 3 000 FXPF par équipier

Tarif non-licenciés compétition FFTRI :

- individuel : 5000 FXPF + pass compétition à 20€ (soit environ 7 390 FXPF)
- par équipe de 2 ou 3 : 3 000 FXPF + pass compétition à 2€ (soit environ 3 240 FXPF par équipier)

Parcours S – Tarifs

Tarif licenciés compétition FFTRI :

- individuel : 5 000 FXPF
- par équipe de 2 ou 3 : 3 000 FXPF par équipier

Tarif non-licenciés compétition FFTRI :

- individuel : 5 000 FXPF + pass compétition à 5€ (soit environ 5 600 FXPF)
- par équipe de 2 ou 3 : 3000 FXPF + pass compétition à 2€ (soit environ 3 240 FXPF par équipier)

2.2. PASS Compétition et certificat médical

Le PASS compétition est l'assurance fédérale obligatoire pour les **non-licenciés ou licenciés loisirs**. Les non licenciés ou licenciés loisirs devront également fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- le PASS Compétition doit être dûment complété et payé en ligne.
- Toute personne devant souscrire un PASS Compétition est informée :
 - qu'elle bénéficie, dans le cadre de la présente manifestation, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la FFTRI auprès d'Allianz.
 - que le PASS Compétition ne comprend aucune garantie d'assurance de personne ; qu'il

peut être de son intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

- que son vélo ne bénéficie d'aucune couverture d'assurance, les dégâts matériels qu'il pourrait causer à son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

- que les dégâts que les tiers pourraient occasionner à son vélo ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité fédérale.

L'organisateur attire votre attention sur l'intérêt que vous avez à souscrire un contrat d'assurance de personne, couvrant les dommages corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive.

Vous avez la possibilité de souscrire des garanties, atteinte corporelle complémentaires facultatives permettant de renforcer les garanties de base du contrat.

Vous avez la possibilité de souscrire des garanties optionnelles "dommages au vélo". En effet, les dommages aux vélos ne sont pas garantis y compris en responsabilité civile lors de la collision entre triathlètes ou de vol.

2.3 Autorisation parentale

Une autorisation parentale sera à remplir obligatoirement pour toute personne mineure à la date de l'événement.

Article 3 : briefing

- Un briefing complet sera envoyé par mail 5 jours avant l'épreuve.
- La puce de chronométrage mise à disposition par l'organisateur devra être portée autour de la cheville gauche durant l'épreuve et être rendue à la fin de la course.
- Les ravitaillements extérieurs en dehors de ceux fournis par l'organisateur sont prohibés.
- Tout athlète n'ayant pas respecté l'éthique environnementale de l'épreuve durant la course pourra être sanctionné. Les déchets doivent être déposés dans les zones réservées sous peine de disqualification immédiate (carton rouge). **Il est absolument interdit de jeter des déchets en dehors des zones de tri délimitées.**
- La remise des prix est prévue le dimanche 30 octobre 2022 à l'issue des épreuves enfants du

Trophée Betico aux environs de 16h30.

Article 4 : matériel obligatoire

Natation : l'athlète doit obligatoirement porter le bonnet de natation fourni par l'organisateur pour la partie natation. Le port d'une combinaison néoprène de natation est prohibé.

Cyclisme : le port du casque de cyclisme rigide en conformité avec les normes de sécurité en vigueur, attaché et ajusté, est obligatoire lors de la partie cycliste et dès lors que l'athlète se déplace avec son vélo.

Course à pied : il est interdit de courir le torse nu sur toute ou partie de l'épreuve de course à pied ou de vélo. L'athlète devant avoir fermé la partie supérieure de la combinaison, au moins jusqu'au bas du sternum, 200 mètres avant le passage de la ligne d'arrivée.

Article 5 : les parcours

5.1. Parcours S

a. natation

- La partie natation se déroule dans le lagon de Luengöni à Lifou
- 1 boucle de 750m avec départ sur la plage en ligne
- L'horaire limite pour la sortie du parc vélo est fixé à **9h30**
- Le port d'une combinaison néoprène est interdit
- 8h30 : départ des féminines - des masculins - des équipes

b. vélo

- 1 boucle de 20km sous format aller retour tribu de Luengöni / tribu de Wiwatul
- Temps limite vélo à l'arrivée au parc à vélo : **11h00**
- aucune zone de ravitaillement sur l'épreuve de vélo
- Les athlètes doivent respecter le code de la route.
- La route étant ouverte à la circulation, les règles de prudence sont de rigueur.

c. course à pied

- 2 boucles de 2,5 km au sein de la tribu de Luengöni, dont une partie sur la plage (400m environ)
- L'horaire limite pour l'arrivée course pied est fixé **12h00**
- Le long du parcours course à pied vous trouverez une zone de ravitaillement au niveau du parc

à vélo et une zone de ravitaillement à 1 250 m de la ligne de départ : eau, fruits.

- La route étant ouverte la circulation, les règles de prudence sont de rigueur.

5.2. Parcours M

a. natation

- La partie natation se déroule dans le lagon de Luengöni à Lifou
- 2 boucles de 750 m avec départ sur la plage en ligne - sortie à l'australienne entre les deux boucles
- L'horaire limite pour la sortie du parc vélo est fixé à **10h30**
- Le port d'une combinaison néoprène est interdit
- 8h30 : Départ des féminines - des masculins - des équipes

b. vélo

- 1 boucle de 40 km : tribu de Luengöni / tribu de Wiwatul / tribu de Xodre / tribu de Mou / tribu de Luengöni
- Temps limite vélo à l'arrivée au parc à vélo : **12h00**
- aucune zone de ravitaillement sur l'épreuve de vélo
- Les athlètes doivent respecter le code de la route.
- La route étant ouverte à la circulation, les règles de prudence sont de rigueur.

c. course à pied

- 4 boucles de 2,5 km au sein de la tribu de Luengöni, dont une partie sur la plage (400m environ)
- L'horaire limite pour l'arrivée course pied est fixé à **13h30**
- Le long du parcours course à pied vous trouverez 1 zone de ravitaillement au niveau du parc à vélo et 1 zone de ravitaillement à 1 250m de la ligne de départ (à mi-distance de la boucle) : eau, fruits
- La route étant ouverte la circulation, les règles de prudence sont de rigueur.

Article 6 : billets Air Calédonie et Betico

Pour tous les inscrits au triathlon : un code de réduction vous sera envoyé après inscription et vous permettra de bénéficier de **15% de réduction** sur votre billet d'avion Air Calédonie aller-retour (du 27/10 au 31/10) ou sur votre billet bateau Betico.

Attention ! La réduction concerne les personnes voyageant aux horaires proposés :

- **Voyageur Air Calédonie** : aller au plus tard sur le dernier vol du samedi 29 octobre et retour au plus tôt sur le vol du dimanche 30 octobre après-midi.
- **Voyageur Betico** : départ le vendredi 28 octobre et retour le lundi 31 octobre.

Article 7 : lutte contre le dopage

Conformément aux règles techniques et de sécurité de la fédération française de triathlon, des contrôles antidopage peuvent être réalisés dans tout lieu où se déroule la manifestation sportive. L'organisateur met en place des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée du contrôle, afin de préserver la dignité et la sécurité des personnes concernées.

Personnes habilitées

- Le préleveur agréé par l'Agence Française de Lutte contre le dopage.
- La personne mise à disposition par l'organisateur qui accompagne chaque athlète.
- Toute présence supplémentaire est soumise à l'autorisation du préleveur agréé. Les participants à la course ne peuvent pas se soustraire à tout contrôle qui pourrait être mis en œuvre par les préleveurs agréés par l'agence française de lutte contre le dopage.

Article 8 : annulation – modification de parcours

La direction de la course se réserve la possibilité de modifier ou réduire les parcours en fonction des conditions météorologiques et de l'état des routes.

En cas d'annulation pour catastrophe climatique dont la responsabilité n'incombe pas à l'organisateur (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décisions des autorités administratives...) aucune inscription ne pourra être remboursée, le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur.

En revanche l'organisateur s'engage à proposer un parcours de repli lorsque cela est possible, si l'une des disciplines doit être modifiée ou annulée pour des motifs précités.

Article 9 : réglementation spécifique

L'organisateur a le droit de refuser une inscription pour des raisons de bon fonctionnement de l'épreuve ou pour des raisons exceptionnelles pour le bon déroulement de celle-ci.

L'athlète doit obligatoirement porter un bonnet de natation pour la partie natation.

Il est interdit de monter sur le vélo dans l'aire de transition.

Sortie : obligation est faite de monter sur le vélo à la sortie du parc à vélo après la ligne de démarcation de la zone de transition.

Entrée : obligation est faite de descendre du vélo avant la ligne de démarcation.

L'utilisation de tout dispositif ou artifice, mécanique, motorisé ou non, permettant d'améliorer la performance ou soulager l'effort du participant est interdit.

Le participant doit veiller à ce que ses équipements ne présentent aucun danger pour lui-même ou pour les autres.

L'utilisation de caméras embarquées est interdite. De même, l'utilisation de lecteurs vidéo, audio, téléphone ou tout autre matériel électronique, en fonction d'écoute ou de communication est interdite durant la course. Les athlètes pourront utiliser leurs moyens de communication pour alerter les secours en cas de danger immédiat.

Aucune aide extérieure n'est autorisée. Le concurrent doit connaître les parcours définis par l'organisateur et les suivre entièrement. S'il quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent en est responsable.

Les déchets doivent être déposés dans les zones réservées ou zones de propreté, sous peine de disqualification immédiate (carton rouge).

Le parcours de course, dans les horaires des compétitions, est réservé uniquement aux compétiteurs de la course qui se sont inscrits à cette course. Les autres athlètes ne peuvent pas y circuler.

En cas de pénalité, une « penalty box » est située à la sortie de l'aire de transition et la pénalité devra être effectuée avant de partir en course à pied.

Les officiels sont les membres du comité d'organisation, les membres du service médical, les arbitres, les délégués techniques fédéraux et le délégué du contrôle anti-dopage, les bénévoles désignés et identifiés.

L'organisateur autorise l'accès des différentes zones et locaux aux personnes qu'il accrédite à cet effet.

Les décisions des arbitres ne peuvent pas être discutées, elles sont sans appel. Le participant doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie. La cour d'arbitre détermine les résultats finaux de la course. Les résultats sont alors définitifs. Il n'est pas possible d'attaquer la décision en justice.

Les lots ou trophées n'étant pas récupérés durant la remise des prix ne pourront être remis à une autre date.

Article 10 : responsabilités

L'organisateur décline toute responsabilité pour les risques de santé encourus par le participant du fait de sa participation à l'épreuve. Le participant déclare avoir une parfaite connaissance du fait que la participation à l'épreuve comporte des risques de santé sérieux pouvant aller jusqu'au décès du participant. Le participant confirme et accepte qu'il est seul responsable de savoir si son état de santé lui permet de participer à l'épreuve. Il déclare en outre qu'aucun médecin ou personne équivalente ne lui a déconseillé de participer à l'épreuve.

Le participant consent à recevoir tous soins et traitements médicaux s'avérant nécessaires pendant la compétition. Les frais de traitements médicaux ne sont pas compris dans les droits d'inscription et seront donc facturés au participant sur la base des tarifs usuels en la matière. L'organisateur ne proposant pas d'assurance couvrant le coût des soins médicaux, il est de la responsabilité du participant de conclure toutes assurances nécessaires ou utiles à cet effet. Toute responsabilité de l'organisateur à cet égard est exclue.

Le participant est seul responsable de ses effets personnels et de son équipement sportif.

Le participant déclare qu'il a connaissance du fait qu'il pourra éventuellement rencontrer des véhicules et/ou des piétons sur le parcours et qu'il assume les risques liés à ces circonstances à l'occasion de sa participation à la manifestation et notamment les épreuves de course à pied et de cyclisme. En outre, le participant prend acte du fait qu'il existe les risques suivants liés à la participation à la compétition, étant entendu que cette liste n'est pas limitative :

- risques de chute, de collision avec des véhicules, des piétons, d'autres participants, des animaux et/ou d'objets, - risques liés à l'état du sol, des incidents techniques, la défaillance de matériel, l'insuffisance d'équipement de protection,
- risques et dangers causés par les spectateurs, les volontaires ou des intempéries.

Le participant s'engage à se familiariser avec le parcours et les aires de transition avant l'épreuve. La participation à l'épreuve vaut acceptation de la part du participant du parcours et des aires de transition tels qu'ils auront été fixés.

Par l'acceptation des conditions générales de droit à l'image, chaque participant autorise expressément l'organisateur du Triathlon Air Calédonie des îles Loyauté ainsi que ses ayants droits, tels que partenaires et médias, à publier, utiliser ou faire utiliser ou reproduire, à titre gratuit, son nom, son image (photographies, vidéos), sa voix (interviews, vidéos) et sa prestation sportive dans le cadre de la compétition en vue de toutes exploitations directes ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce sur tout support sur lequel il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation au Triathlon Air Calédonie des îles Loyauté, notamment vidéo, photo, CD, DVD, radio, télévision, podcast, webcast (Internet), enregistrements, film, publicité, matériel publicitaire, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les droits audiovisuels relatifs à la compétition appartiennent exclusivement à l'organisateur.

Affichage des classements : à défaut, par l'acceptation des présentes conditions générales, chaque participant autorise expressément l'organisateur du Triathlon Air Calédonie des îles Loyauté, à faire apparaître nom, prénom ainsi que le club d'origine dans les différents classements de l'épreuve à laquelle il a participé.

Article 11 : conditions d'annulation d'inscription

Le participant peut annuler son inscription au plus tard le mercredi 26 octobre à minuit. Toute demande d'annulation devra être envoyée par email à l'adresse challenge-org@canl.nc. Si vous avez payé par bancaire vous serez remboursé (moins 7% du montant total de votre inscription pour frais de gestion) directement sur votre compte bancaire. Dans le cas d'un paiement par chèque ou espèces, vous serez remboursé par virement en envoyant votre RIB.

Programme Triathlon Air Calédonie des îles Loyauté

Dimanche 30 octobre 2022

06h45 Ouverture du parc à vélo

8h00 Fermeture du parc à vélo

8h10 Briefing

8h15 Échauffement concurrents

8h30 Départ courses

9h40 Arrivée estimée 1^{er} concurrent S

11h00 Arrivée estimée 1^{er} concurrent M

12h00 Barrière horaire dernier concurrent S

13h30 Barrière horaire dernier concurrent M

16h30 Remise des prix

17h00 Rafraîchissement de fin de course

Contacts de l'organisation

Challenge Organisation – 25 35 11 – challenge-org@canl.nc